



Covid-19

# REPRISE DES INTERVENTIONS TECHNIQUES DANS LES LOGEMENTS



Dans le cadre du déconfinement, plusieurs entreprises ont repris leurs activités pour réaliser des interventions techniques dans les logements occupés.

Pour limiter la propagation du virus et protéger la santé des locataires et des intervenants, toute intervention sera effectuée dans le respect d'un plan de prévention spécifique établi par Grenoble Habitat et validé par chaque prestataire.



## PLAN DE PRÉVENTION MIS EN PLACE

→ Grenoble Habitat a élaboré un **guide de prévention**, à l'attention des entreprises intervenant sur son patrimoine, pour que chaque intervention soit réalisée en toute sécurité.

Ce guide énumère les principales mesures sanitaires à respecter et à appliquer, par les entreprises et les locataires, dans le cadre de toute rencontre, pour limiter le risque de propagation du virus.

→ Avant chaque intervention, ce plan de prévention sera systématiquement présenté par l'entreprise au cours d'un **entretien téléphonique**.

Chaque locataire sera contacté pour fixer la date de l'intervention, valider son engagement sur le respect des règles sanitaires à suivre et confirmer le rendez-vous à l'issue de l'appel.



## MESURES SANITAIRES À RESPECTER

Il est demandé à chaque locataire concerné par une intervention dans son logement de respecter les gestes barrières et d'appliquer les mesures sanitaires suivantes.

### • Avant l'intervention

- **Aérer** le logement 30 minutes avant l'arrivée du technicien
- **Nettoyer** la zone d'intervention
- **Ouvrir** les portes des pièces concernées

### • Pendant l'intervention

- **Ouvrir** la porte d'entrée, libérer le passage et respecter une **distance supérieure à 1 m** avec l'intervenant
- **Porter un masque** lors des échanges avec l'intervenant
- **Seul le ménage** résidant dans le logement peut être présent lors de l'intervention
- Dans le respect des gestes barrières, nous vous invitons à **limiter les échanges avec l'intervenant** et à maintenir les membres de votre famille dans une pièce éloignée
- **Laisser l'intervenant seul dans la pièce** en cas de travaux

### • Après l'intervention

- **Aérer à nouveau** la zone d'intervention et **désinfecter** si nécessaire

#ProtégonsNous